



Bulletin départemental n°228

Du 1er décembre 2016

académie
Aix-Marseille 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Sommaire:

P2E:

Les timbrés de l'orthographe

PEC :

CAPA-SH session 2017

Pôle des élèves

Référence
2016
Dossier suivi par
Estelle Cappello
Téléphone
04 90 27 76 91
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 24 novembre 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
collèges publics

Objet : « les timbrés de l'orthographe »

Le concours « les timbrés de l'orthographe » a pour objectif de promouvoir le bon usage de la langue française auprès du grand public, mais aussi de public scolaire, de rappeler les règles qui la régissent et de déjouer les pièges et difficultés qu'elle comporte.

Cette septième édition a officiellement été lancée le 2 novembre 2016 avec le concours du journaliste et auteur Frédérick Gersal, parrain de l'opération cette année.

Les enseignants du cycle 3 de l'école et des classes de 6^{ème} et 5^{ème} de collège qui souhaitent inscrire leur classe peuvent le faire jusqu'au 31 janvier 2017 à partir du site Eduscol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.education.fr/cid66498/les-timbres-de-l-orthographe.html> ou sur le site <http://timbresdelorthographe.com/>

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.

Signe par Dominique BECK



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avignon, le 29 novembre 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale
chargés de circonscription



**Pôle des Examens et
Concours**

Dossier suivi par
C. CARDONA
Téléphone
04 90 27 76 57
Fax
04 90 27 76 47
Mél.
corinne.cardona
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : candidature aux épreuves du CAPA-SH – session 2017

Références : - Décret N° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH et le 2 CA-SH
- Arrêté ministériel du 5 janvier 2004 (BOEN spécial n°4 du 26 février 2004)
relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPA SH

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le registre des inscriptions aux épreuves du CAPA-SH sera ouvert :

du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 27 janvier 2017

I / Conditions d'inscription :

L'examen du certificat d'aptitude pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

II / Demande d'inscription :

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription au CAPA-SH à la DSDEN de Vaucluse, bureau 114, ou en faire la demande par mél à l'adresse suivante : corinne.cardona@ac-aix-marseille.fr.

Tout dossier expédié par voie postale (l'envoi en recommandé simple est conseillé) devra l'être au plus tard **le vendredi 27 janvier 2017 (le cachet de la poste faisant foi)**.

Les candidats le rempliront avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se dérouleront les épreuves.

III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription dûment complété,
- la photocopie de l'arrêté de titularisation pour les professeurs des écoles de l'enseignement public,
- la photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.
- la photocopie du diplôme pour les candidats déjà titulaires d'un CAPA-SH et souhaitant l'obtenir dans une autre d'option.
- photocopie de la carte nationale d'identité.

IV / Dépôt des mémoires et épreuves :

La date limite pour le dépôt des mémoires professionnels (à établir en 5 exemplaires) auprès du pôle des examens et concours de la DSDEN de Vaucluse est fixée **au vendredi 28 avril 2017 délai de rigueur.**

Les candidats qui ne respecteront pas le délai ne seront pas autorisés à subir l'épreuve n° 2.

Les épreuves auront lieu à partir **du jeudi 18 mai 2017.**

Les candidats seront convoqués individuellement. Ils recevront un relevé de notes après délibération du jury qui aura lieu à la mi-décembre 2017.

Signé par

Dominique BECK

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES,
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES
ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

CAPA-SH - SESSION : 2017

Date de clôture des inscriptions
27 / 01 / 2017

NOM patronymique : NOM marital :

Prénoms : Date et lieu de naissance :

Domicile :

.....

Ville : Code Postal : Département :

Téléphone :

Le candidat appartient à l'enseignement du 1^{er} degré (1) :

PUBLIC (1) :

- Instituteur titulaire
- Professeur des écoles titulaire

PRIVE (1) :

- Maître contractuel
- Agréé du 1^{er} degré

Poste occupé et lieu d'affectation :

Fonction : Classe :

Etablissement :

Adresse :

.....

Ville : Code postal : 84

Téléphone :

MODALITES DE L'EXAMEN

| Le candidat présente l'option | | | | | | |
|-------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D | <input type="checkbox"/> E | <input type="checkbox"/> F | <input type="checkbox"/> G |

I - CANDIDATS NON TITULAIRES D'UNE SPECIALISATION

Candidat libre (1) : **OUI** - **NON**

Si **NON**, préciser le lieu et l'adresse du centre de formation :

.....
.....

Le candidat s'est-il déjà présenté à l'examen du CAPA-SH (1) ? **OUI** - **NON**

Si **OUI**, préciser les années :

II - CANDIDATS DEJA TITULAIRES D'UNE SPECIALISATION (joindre copie du certificat)

Le candidat est titulaire du (1) : **CAPA-SH - CAPSAIS - CAEI**

Pour le **CAPA-SH** ou le **CAPSAIS** préciser l'option (1) : **A - B - C - D - E - F - G**

III - LIEU DE PASSAGE DE L'EXAMEN (Si l'examen se déroule dans un établissement différent de l'affectation)

Etablissement : Classe :

Adresse :
.....

Ville : Code postal : 84

Téléphone :

A, le

Signature du candidat

(1) : rayer la ou les mention(s) inutile(s)

DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURIR

M
(nom et prénoms du candidat)

à Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

S/C de Monsieur l'inspecteur d'académie – directeur des services de l'éducation nationale de Vaucluse.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon inscription sur la liste des candidats à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH), de la session 2017.

Fait à, le

Signature du candidat

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

L'inspecteur d'académie – directeur des services de l'éducation nationale de **Vaucluse**

soussigné, certifie que M

réunit bien les conditions fixées par le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 pour faire acte de candidature au CAPA-SH.

Fait à Avignon le

Signature de l'IA - DASEN

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des instituteurs ou des professeurs des écoles pour les enseignants du public (**à charge du service des examens**)
- **une photocopie de l'agrément ou du contrat définitif** pour les maîtres des établissements **d'enseignement privés** sous contrat du 1er degré
- **une photocopie** de la carte nationale d'identité
- **une photocopie du CAPA-SH, du CAPSAIS, du CAEI** pour les titulaires de l'un de ces diplômes qui désirent l'obtenir dans une autre option.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA-SH)

Références : Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 ; Arrêté du 5 janvier 2004 (options – organisation de l'examen du CAPA-SH).

• INSCRIPTIONS

Conditions d'inscription :

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux **instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires** ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Modalités d'inscription :

Le dossier d'inscription, une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, devra être retourné à la DSDEN d'exercice, seule habilitée à le valider et à le transmettre aux services des examens de l'académie.

Seules les demandes d'inscription présentées pendant l'ouverture du registre d'inscription seront prises en considération.

• EXAMEN

Modalités de l'examen :

L'examen conduisant à la délivrance du CAPA-SH comporte des options fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale en date du 5 janvier 2004 correspondant aux diverses situations professionnelles auxquelles se préparent les candidats. Les épreuves se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves correspondant à l'option choisie, dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, dans une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie désigné par le directeur académique.

Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.

Epreuves :

L'examen du CAPA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

- 1 - une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec le jury d'une durée d'une heure.
- 2 - une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel. La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes.

Notation :

La première épreuve est notée globalement sur 20.

La seconde épreuve est notée sur 20.

Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note de 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

• CANDIDATS DEJA TITULAIRES D'UNE SPECIALISATION

Les candidats déjà titulaires d'un CAPA-SH (ou d'un CAPSAIS, ou d'un CAEI) et désireux d'obtenir le CAPA-SH dans une autre option présentent une séquence d'activités professionnelles de 45 minutes suivie d'un entretien de 40 minutes. Une note de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

• CAPA-SH, option B

La compétence en braille est préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant à l'option B, agréé par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cette attestation est obligatoire pour la délivrance du CAPA-SH, option B.

L'attestation devra parvenir au bureau des examens de l'académie avant la date des épreuves.

Dossier à retourner à :

DSDEN de Vaucluse
Pôle des examens et concours
49, rue Thiers
84000 AVIGNON